

Le Dossier Médical Personnel

simple et sécurisé,
c'est bon pour la santé.



➔ www.dmp.gouv.fr

VOTRE DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL AU CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR DE BOURGES

Adressez-vous aux guichets des admissions se trouvant dans les points d'entrée de l'établissement afin de :

- vous informer
- ouvrir votre Dossier Médical Personnel



Vous avez des difficultés pour accéder au DMP par Internet :
Agence des Systèmes d'Information partagés en Santé (asip santé)

Vous voulez des précisions sur le contenu de votre dossier :
au centre hospitalier Jacques Cœur
Direction de l'Amélioration de la Qualité, de la Gestion des Risques, des Relations avec les Usagers, des Coopérations et des Affaires Médicales
daq@ch-bourges.fr

LE DMP
AU CHB



Connaissez-vous le DMP ?
Dossier Médical Personnel

Il est utile, pratique, sûr
et gratuit ...



DOSSIER MÉDICAL
PERSONNEL



Le D.M.P : Dossier Médical Personnel ...

... mais aussi **informatisé, sécurisé et partagé** avec les professionnels de santé dont votre médecin traitant.

Vous pouvez à tout moment le consulter de chez vous, via votre accès sécurisé, sur le site www.dmp.gouv.fr.

Mais aussi le modifier et y apporter vos informations au cours des événements de votre parcours de soins.

Quelles informations ?

A compter de l'ouverture de votre DMP :

- vos comptes rendus d'hospitalisation
- vos comptes rendus opératoire
- ordonnance de sortie
- vos comptes rendus d'imagerie

Vous avez toujours la possibilité **de décider vous-même des informations** y figurant et **des professionnels** pouvant les visualiser.

Pourquoi ? Pour qui ?

Améliorer votre prise en charge par les diverses structures de soins, mais surtout votre médecin traitant qui peut, à tout moment, suivre les informations alimentées par les autres professionnels de santé.

En cas d'URGENCE, le DMP offre la possibilité aux équipes de soins de disposer de vos documents médicaux nécessaires à votre prise en charge.

Comment le créer ?

Dans le Hall Central et le pôle Femme-Enfant, l'agent qui réalise votre admission se chargera de vous présenter le DMP, et si vous le désirez de créer rapidement votre dossier grâce à votre carte vitale.

Un identifiant et un mot de passe vous seront attribués, afin de gérer votre compte sur internet.

